



Lundi 2 mars 2015

COMMUNIQUE DE PRESSE

Marisol TOURAINE, Laurence ROSSIGNOL et Pascale BOISTARD renforcent l'accompagnement des familles monoparentales et la protection contre les impayés des pensions alimentaires

Marisol TOURAINE, Ministre des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes, Laurence ROSSIGNOL, Secrétaire d'Etat chargée de la Famille, des Personnes âgées, et de l'Autonomie et Pascale BOISTARD, Secrétaire d'Etat chargée des Droits des femmes, ont signé ce jour avec la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF) et la Caisse centrale de mutualité sociale agricole (CCMSA) un protocole destiné à améliorer l'accompagnement des familles monoparentales, des femmes seules avec enfants dans leur grande majorité, et à lutter contre les impayés de pensions alimentaires.

Ce protocole précise les modalités de mise en œuvre de l'expérimentation d'une garantie contre les impayés de pensions alimentaires (GIPA), instaurée par la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes. L'expérimentation a d'ores et déjà démarré dans 20 départements le 1^{er} octobre 2014 : elle sera évaluée en avril 2016 pour envisager sa généralisation à tout le territoire.

Ce dispositif permet tout d'abord de **créer une pension alimentaire minimum** d'un montant de 95 euros par mois et par enfant. L'expérimentation prévoit que les droits à l'Allocation de soutien familial (aide d'un montant de 95€ par mois et par enfant versée aux parents isolés) soient maintenus pendant les 6 mois qui suivent une remise en couple du parent isolé, permettant ainsi de stabiliser les aides apportées aux familles dans le cadre d'une recomposition récente.

Il permet également d'**améliorer la récupération des pensions alimentaires non payées** par l'ex-conjoint, en autorisant les caisses, dès le premier mois d'impayés, à transmettre au parent devant en bénéficier, les coordonnées et ressources dont elles disposent sur l'autre parent, ou à récupérer jusqu'à 24 mois de pensions alimentaires.

Elle repose enfin sur **une mobilisation de l'aide à la parentalité**, afin de mieux accompagner le parent confronté à une rupture.

Par la signature de ce protocole, les Ministres réaffirment le soutien du Gouvernement aux familles monoparentales, qui peuvent être confrontées à des difficultés multiples dans leur quotidien, notamment lorsqu'il s'agit de percevoir la pension alimentaire, pourtant due au titre des enfants. Ces impayés de pensions alimentaires ne sont pas acceptables car ils appauvrissent les familles monoparentales, des femmes seules avec enfants dans leur grande majorité. Lutter contre ces impayés, garantir les ressources des familles et les accompagner, c'est agir pour les familles, pour l'intérêt supérieur de l'enfant et pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

Contacts presse :

Cabinet de Marisol TOURAINE : 01 40 56 60 65 - cab-ass-presse@sante.gouv.fr

Cabinet de Laurence ROSSIGNOL : 01 40 56 55 46 - cab-fpa-presse@sante.gouv.fr

Cabinet de Pascale BOISTARD : 01 40 56 75 78 - cab-ddf-presse@femmes.gouv.fr